



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Versement de la prime covid-19 pour les soignants médicaux et paramédicaux

Question écrite n° 32065

Texte de la question

Mme Séverine Gipson interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le versement de la prime covid aux personnels soignants des hôpitaux qui ont été touchés par la crise sanitaire du premier semestre 2020. Le centre hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton a été sollicité, notamment son service des urgences, pour accueillir les malades de la covid-19, afin d'effectuer des tests PCR notamment. Ces malades ayant été envoyés au service des urgences par les médecins de villes. Le personnel hospitalier, médical et paramédical s'est montré très professionnel, même dans les moments les plus critiques de la crise sanitaire. Or le décret n° 2020-568 du 14 mai 2020, dans son annexe II, ne mentionne pas le centre hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton, ce qui ne permet pas au personnel mobilisé en première ligne de bénéficier de la prime de 1 500 euros. Elle lui demande s'il est favorable à l'option d'intégrer le centre hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton à la liste en annexe II du décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 .

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32065

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 5903

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)